

**Epreuve de commissariat aux comptes – Master 1 CCA**  
**Session Novembre 2018**  
**Sébastien Donront**

---

**Remarques préalables :**

- Durée de l'épreuve : 2 heures
- **Aucun matériel n'est autorisé (aucune calculatrice)**
- Le sujet comporte 7 pages
- Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition

---

**Partie 1 : Questions d'ordre général (8 points)**

**1<sup>ère</sup> question :** Quelles sont les étapes importantes de la mission de certification légale des comptes et décrire chacune de ces étapes ? (1,5 points)

**2<sup>ème</sup> question :** Quelles sont les principales différences entre la mission de l'expert-comptable et la mission du commissaire aux comptes ? (1,5 points)

**4<sup>ème</sup> question :** Présenter sous forme de schéma (5 points) :

- La stratégie d'audit en distinguant les phases
  - o D'identification et d'évaluation des risques
  - o La réponse de l'auditeur
- La stratégie d'audit par assertion

---

**Partie 2 : Pratique (22 points)**

Dans le cadre de la diversification des activités du groupe, les dirigeants de la SAS Thauvin dont l'activité principale est la fabrication de palettes en bois à destination de la grande distribution mais aussi de commerces de proximité, étudient la possibilité de prendre le contrôle de la société SAS Rabiot par voie d'acquisition de l'intégralité des parts sociales de cette société. La société Rabiot a pour activité la fabrication d'emballages en carton et en papier. Créée en 1986, elle est propriétaire du foncier sur lequel elle exerce son activité. La SAS Rabiot et la SAS Thauvin ne sont pas des entités d'intérêts publics.

Nouvellement embauché au sein du cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes « Glick », Monsieur Glick vous affecte la mission de la SAS Thauvin et vous indique que vous vous rendez sur place avec lui dès le lundi 19 novembre N soit une semaine après votre arrivée au sein du cabinet. Il vous demande d'ici là, de commencer à revoir l'approche d'audit du dossier et vous confie pour y parvenir :

- Le bilan de la SAS Thauvin pour l'exercice N-1 (Annexe 1) ;
- Le budget actualisé de la SAS Thauvin pour l'exercice N (clôture 31 décembre) avec comparaison au réalisé 2017 (Annexe 2) ;
- Une note partielle rédigée par Monsieur Glick présentant les principales caractéristiques de la SAS Thauvin et l'organisation de la société sur les cycles stocks et trésorerie (Annexe 3) ;



**Epreuve de commissariat aux comptes – Master 1 CCA**  
**Session Novembre 2018**  
**Sébastien Donront**

**I. Approche d'audit (8 points)**

A partir des annexes 1, 2 et 3 :

- Question 1.1 : Présentez sous forme de tableau, la stratégie d'audit que vous allez mettre en oeuvre pour l'audit des cycles stocks et trésorerie dans la cadre de l'audit des comptes de l'exercice N de la société Thauvin (6 points).
- Question 1.2 : Calculez les différents seuils prévus au sein de la Norme 320 « Application de la notion de caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit » en justifiant votre choix et vos calculs (2 points).

**II. SAS Rabiot (6 points)**

Avant de prendre une décision définitive quant à l'achat des titres de la SAS Rabiot, notamment sur le prix à proposer, Monsieur Thauvin vous demande au cours de l'entretien du Lundi 19 novembre N :

- Question 2.1 : si le cabinet Glick peut ou non réaliser l'audit d'acquisition de la société Rabiot. Si non, pourquoi ? Si oui, sous quelles conditions ? De quelle manière ? (2 points) ;
- Question 2.2 : quels seraient les motifs pour que le commissaire aux comptes actuel de la SAS Rabiot puisse démissionner de ses fonctions de commissaire aux comptes de la SAS Rabiot ? (2 points)
- Question 2.3 : en l'absence de commissaire aux comptes au sein de la SAS Thauvin ou en cas de fin de mandat permettant au cabinet Glick de devenir commissaire aux comptes dès l'exercice N+1 (2 points) :
  - o Quelle norme d'exercice professionnelle spécifique devra appliquer Monsieur Glick en tant que commissaire aux comptes de la SAS Rabiot ?
  - o Quelles procédures d'audit devront mettre en oeuvre Monsieur Glick et son équipe ?

Très pointilleux sur les aspects juridiques, Monsieur Thauvin vous demande d'argumenter de façon précise chacune de vos réponses.

**III. 5 ans après l'acquisition de la SAS Rabiot (8 points)**

Après 5 années passées au sein du cabinet Glick, vous êtes devenu un auditeur expérimenté toujours en charge de l'audit du groupe « Thauvin » constitué de la SA Thauvin et de la SAS Rabiot détenue à 100 % par la SA Thauvin.

Les états financiers de la SA Thauvin au 31 décembre N+5 et les notes du dernier rendez-vous de Monsieur Glick vous sont présentés en Annexe 4.

- Question 3.1 : A partir des états financiers au 31 décembre N+5 et des notes prises par Monsieur Glick au cours du dernier entretien, préciser les points d'attention et les éléments d'analyse financière que le commissaire aux comptes doit relever au 31 décembre N+5 (2 points)

Epreuve de commissariat aux comptes – Master 1 CCA  
Session Novembre 2018  
Sébastien Donront

- Question 3.2 : En considérant les points relevés dans l'analyse financière et les informations obtenues auprès de la direction (2 points) :
  - o Indiquer le risque général qui en découle
  - o Indiquer les conséquences au niveau de la mission d'audit

*Procédure d'alerte  
communication aux organes  
mentionnés dans la NFP-260*
- Question 3.3 : Conformément au code de déontologie applicable par la profession de commissaire aux comptes (4 points) :
  - o Quelle est la mission particulière que le commissaire aux comptes doit mettre en place ?
  - o Dans le cadre de cette mission, décrire les étapes que le commissaire aux comptes va mettre en œuvre et présenter leurs conséquences ?
  - o Expliquer le risque que le commissaire aux comptes encourt s'il ne met rien en œuvre ?

Annexe 1 : Bilan de la société Thémis au 31 décembre N-1	
1 000	1 000
2 000	2 000
3 000	3 000
4 000	4 000
5 000	5 000
6 000	6 000
7 000	7 000
8 000	8 000
9 000	9 000
10 000	10 000
11 000	11 000
12 000	12 000
13 000	13 000
14 000	14 000
15 000	15 000
16 000	16 000
17 000	17 000
18 000	18 000
19 000	19 000
20 000	20 000
21 000	21 000
22 000	22 000
23 000	23 000
24 000	24 000
25 000	25 000
26 000	26 000
27 000	27 000
28 000	28 000
29 000	29 000
30 000	30 000

TIQUA - ACC - RETSAM

MASTER 1 CCA - AUDIT



**Epreuve de commissariat aux comptes – Master 1 CCA**  
**Session Novembre 2018**  
**Sébastien Donront**

**Annexe 1 : Bilan de la société Thauvin au 31 décembre N-1**

SA Thauvin							
Actif (en k€)	N-1			N-2	Passif (en k€)	N-1	N-2
	Brut	Amort.	Net				
Immobilisations incorporelles	650	150	500	400			
Immobilisations corporelles	23 500	12 500	11 000	11 500	Capitaux propres	34 000	33 000
Immobilisations financières	1 000		1 000	200	Dont résultat	5 000	4 000
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>25 150</b>	<b>12 650</b>	<b>12 500</b>	<b>12 100</b>	Provisions pour risques et charges	5 000	4 500
Stocks et en cours	25 000	2 000	23 000	25 400	Emprunts et dettes financières	10 000	12 000
Créances clients	25 000	500	24 500	24 000	Dettes fournisseurs	20 000	19 000
Autres créances	7 000		7 000	6 000	Dettes fiscales et sociales	4 000	4 500
Disponibilités	8 500		8 500	7 500	Autres dettes	2 500	2 000
Comptes de régularisation	1 000		1 000	1 000	Comptes de régularisation	1 000	1 000
<b>Total actif circulant</b>	<b>66 500</b>	<b>2 500</b>	<b>64 000</b>	<b>63 900</b>			
<b>Total bilan</b>	<b>91 650</b>	<b>15 150</b>	<b>76 500</b>	<b>76 000</b>	<b>Total bilan</b>	<b>76 500</b>	<b>76 000</b>

**Annexe 2 : Le budget actualisé de la SA Thauvin pour l'exercice N (clôture 31 décembre) avec comparaison au réalisé 2017**

SA Thauvin		
Compte de résultat (en k€)	Budget N	N-1
Chiffre d'affaires	51 000	50 000
Reprises sur dépréciations, provisions	1 500	1 000
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>52 500</b>	<b>51 000</b>
Achats de marchandises et matières premières	20 500	20 000
Variation de stocks	2 500	2 400
Autres achats et charges externes	5 200	5 000
Impôts et taxes	1 000	900
Salaires et charges sociales	11 500	11 000
Dotations aux amortissements et provisions	2 500	2 500
Autres charges		100
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>43 200</b>	<b>41 900</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>9 300</b>	<b>9 100</b>
Produits financiers	250	200
Charges financières	250	200
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>9 300</b>	<b>9 100</b>
Produits exceptionnels	-	300
Charges exceptionnelles	-	700
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>400</b>
Participation des salariés	800	700
Impôts sur les bénéfices	3 000	3 000
<b>Résultat</b>	<b>5 500</b>	<b>5 000</b>



Epreuve de commissariat aux comptes – Master 1 CCA  
Session Novembre 2018  
Sébastien Donront

Annexe 3 : Note partielle rédigée par Monsieur Glick présentant les principales caractéristiques de la SAS Thauvin et l'organisation de la société sur les cycles stocks et trésorerie

La SA Thauvin est une société anonyme dont le Président du conseil d'Administration est Monsieur François Thauvin fondateur de la société en 1986. L'actionnariat est composé de :

- Françoise Thauvin : 51 %
- Son épouse, Maryse Thauvin : 10 %
- Son frère, Michel Thauvin : 10 %
- Son père, Maurice Thauvin : 10 %
- Sa mère, Christiane Thauvin : 9 %
- 3 salariés de la société dont le directeur commercial, la directeur financier et le directeur de production. Ces 3 personnes possèdent à eux 3 : 10 %

La société ne connaît pas de difficultés particulières et présente une certaine stabilité dans les comptes qu'elle présente lors de chaque clôture d'exercice.

Le processus de production est très simple puisqu'il consiste à recevoir des planches de bois que la société découpe et assemble dans son atelier unique situé dans la métropole de Rouen.

Les principaux indicateurs suivis par Monsieur Thauvin dans le cadre de la gestion de son entreprise sont le chiffre d'affaires ainsi que son résultat d'exploitation et le niveau de la trésorerie de la société.

La société est reconnue par ses partenaires financiers pour sa rigueur et la qualité de ses états financiers qui sont établis sous la responsabilité de Madame Lemar, Directrice financière en poste depuis maintenant 10 ans. Madame Lemar peut compter sur une solide équipe de 3 comptables dont les tâches sont clairement identifiées.

Monsieur Glick a toujours pris pour modèle l'organisation financière de cette société en témoigne les quelques notes prises au cours d'un entretien sur la procédure « trésorerie » prise au cours d'un entretien réalisé lors de l'audit N-1 :

- Les comptables n'ont pas accès aux moyens de paiement, ils ont pour fonction de comptabiliser les écritures de tous les flux de la société ;
- Madame Lemar procède de façon quotidienne aux rapprochements bancaires ;
- Les rapprochements bancaires sont ensuite validés et signés par Monsieur François Thauvin en personne ;
- Les règlements sont établis par l'assistante de Monsieur Thauvin sur la base des éléments transmis par les comptables. C'est Monsieur Thauvin qui signe les chèques ou les virements ;
- Les règlements des clients effectués par chèque sont remis en banque par l'assistante de Monsieur Thauvin et sont ensuite rapprochés des comptes clients par les comptables ;
- Aucun mouvement en espèce ;
- Les comptes fournisseurs sont créés uniquement par Madame Lemar qui est la seule habilitée informatiquement à les créer ou les modifier.

Au cours de ce même entretien, Monsieur Glick avait pris quelques notes au sujet du suivi des stocks :

- Attention, changement d'organisation suite au licenciement du responsable des achats. La procédure d'inventaire va être placée sous la responsabilité des magasiniers compte tenu de ce départ. La procédure sera à compter de N-1 la suivante :
  - o Constitution de 5 équipes de 2 personnes pour comptage et relevé des stocks de matières premières et produits finis



**Epreuve de commissariat aux comptes – Master 1 CCA**  
**Session Novembre 2018**  
**Sébastien Donront**

- Saisie des quantités inventoriées par les magasiniers
  - Edition des écarts
  - Recomptage par les équipes
  - Justification des écarts puis validation de l'inventaire par les magasiniers
- Hormis la mise en application de cette nouvelle procédure inventaire, la procédure de gestion des stocks demeurent quasiment identiques avec côté achats, validation de toutes les dépenses engagées au sein de la société par Madame Lemar sur la base des bons de commandes qui sont réalisés de façon systématique et validation de toutes les ventes par le directeur commercial.

**Annexe 4 : Etats financiers N+5 et notes prises par Monsieur Glick lors du dernier entretien réalisé en février N+6**

SA Thauvin							
Actif (en k€)	N+5			N+4	Passif (en k€)	N+5	N+4
	Brut	Amort.	Net				
Immobilisations incorporelles	650	150	500	400			
Immobilisations corporelles	23 500	20 000	3 500	7 000	Capitaux propres	19 000	28 000
Immobilisations financières	1 000		1 000	200	Dont résultat	9 000	500
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>25 150</b>	<b>20 150</b>	<b>5 000</b>	<b>7 600</b>	Provisions pour risques et charges	1 000	1 500
Stocks et en cours	42 000	2 500	39 500	25 400	Emprunts et dettes financières	19 000	13 000
Créances clients	15 000	2 500	12 500	20 000	Dettes fournisseurs	20 000	15 000
Autres créances	9 000		9 000	7 000	Dettes fiscales et sociales	4 000	2 500
Disponibilités	1 500		1 500	2 000	Autres dettes	2 000	1 000
Comptes de régularisation	1 000		1 000	1 000	Factor	2 500	1 000
<b>Total actif circulant</b>	<b>68 500</b>	<b>5 000</b>	<b>63 500</b>	<b>55 400</b>	Comptes de régularisation	1 000	1 000
<b>Total bilan</b>	<b>93 650</b>	<b>25 150</b>	<b>68 500</b>	<b>63 000</b>	<b>Total bilan</b>	<b>68 500</b>	<b>63 000</b>

SA Thauvin		
Compte de résultat (en k€)	N+5	N+4
Chiffre d'affaires	28 500	36 000
Reprises sur dépréciations, provisions	1 500	4 000
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>30 000</b>	<b>40 000</b>
Achats de marchandises et matières premières	15 500	20 000
Variation de stocks	2 500	2 400
Autres achats et charges externes	5 200	5 000
Impôts et taxes	1 000	900
Salaires et charges sociales	11 500	11 000
Dotations aux amortissements et provisions	1 000	2 500
Autres charges	1 000	100
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>37 700</b>	<b>41 900</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 7 700</b>	<b>- 1 900</b>
Produits financiers		
Charges financières	1 000	500
<b>Résultat financier</b>	<b>- 1 000</b>	<b>- 500</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>- 8 700</b>	<b>- 2 400</b>
Produits exceptionnels		4 300
Charges exceptionnelles	300	700
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 300</b>	<b>3 600</b>
Participation des salariés		300
Impôts sur les bénéfices		400
<b>Résultat</b>	<b>- 9 000</b>	<b>500</b>



**Epreuve de commissariat aux comptes – Master 1 CCA**  
**Session Novembre 2018**  
**Sébastien Donront**

Notes de Monsieur Glick :

- L'accident de N+4 qui ne devait être qu'un « accident » s'est produit de nouveau sur l'exercice N+5.
- Les années N+4 et N+5 ont été particulièrement difficiles pour le groupe : les ventes ont baissé suite à une concurrence très vive. Les clients du groupe qui se sont regroupés en grandes plateformes logistiques imposent des contraintes de prix importantes. Nous ne sommes plus compétitifs par rapport aux entreprises étrangères qui produisent à des coûts inférieurs dans des conditions optimisées compte tenu des dernières évolutions technologiques sur lesquels nous n'avons pu investir.
- Nos stocks explosent compte tenu de la baisse significative des ventes et Monsieur Thauvin ne veut se résoudre à aligner ses prix sur les prix de ses concurrents pourtant bien plus attractifs.
- Madame Lemar devait contacter nos partenaires bancaires pour pouvoir négocier de nouveaux découverts et obtenir des financements complémentaires mais face à cette situation inédite, elle a démissionné de son poste au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre N+5.
- Monsieur Thauvin est désemparé, il n'avait pas imaginé l'arrivée d'une telle concurrence sur le marché de la palette en France.
- Les résultats escomptés de la SAS Rabiot sont eux aussi bien inférieur à ce que c'était imaginé Monsieur Thauvin il y a 5 ans lors de l'acquisition de cette société. Cette activité est loin de compenser les pertes de la SA Thauvin, bien au contraire, elle consomme énormément de trésorerie que la SA Thauvin ne peut lui accorder. Monsieur Thauvin s'interroge sur l'opportunité de céder cette participation ou de procéder au regroupement de l'activité de ces deux sociétés sur un site unique ce qui permettrait de céder un ensemble immobilier estimé à 3 000 k€ et ainsi de combler une partie du déficit de trésorerie dont les découverts à la clôture de l'exercice N+5 s'élèvent à 6 000 k€.
- Les investissements minimums n'ont pas été réalisés au cours de ces 3 dernières années ce qui ne permet plus à la société Thauvin de rivaliser avec la concurrence
- Carnet de commandes :
  - o 1<sup>er</sup> trimestre N+6 : 3 M€ (contre 7 M€ en N-1 à la même époque)
  - o 2<sup>ème</sup> trimestre N+6 : 2 M€ (contre 8 M€ en N-1 à la même époque)
  - o 3<sup>ème</sup> trimestre et 4<sup>ème</sup> trimestre N+6 : 0 (contre 0,5 M€ en N-1 à la même époque)